

## ACTION SOCIALE

Notre rôle :  
vous conseiller,  
et vous accompagner  
dans vos démarches





Remplir des dossiers administratifs lorsque nous sommes en situation de handicap, en difficulté ou âgés, ce n'est pas simple. **Le service d'Action sociale du CCAS vous apporte son aide et vous oriente dans les démarches.**

## AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- ▶ **Constitution de dossiers :** demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS), demande auprès de la MDPH (RQTH, PCH), des Caisses de retraite
- ▶ **Constitution de dossier :** demande d'Allocation de solidarité des personnes âgées.

## DEMANDE D'ÉLECTION DE DOMICILE

- ▶ Les personnes ne disposant pas d'adresse peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une domiciliation au CCAS permettant l'ouverture de droits : RSA, CAF, CPAM...

## AIDES SOCIALES LÉGALES

- ▶ Information sur les prises en charge (services ménagers, placement foyer...).

## ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

- ▶ Un référent attitré accompagne le bénéficiaire dans ses démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle.

## AIDES SOCIALES FACULTATIVES

- ▶ **Pour les personnes en difficulté financière :** des aides ponctuelles peuvent être attribuées (sous conditions) en complément des aides des services sociaux extérieurs (MDS, Caisses de retraite).

**Pour les personnes à mobilité réduite :** « Les chèques taxi » qui permettent d'utiliser les services de taxis, sous conditions.

## CONTACT ET INFORMATION :

04.68.90.30.70 - [ccas@mairie-narbonne.fr](mailto:ccas@mairie-narbonne.fr)

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Fermé le mardi matin.